

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 14 novembre 2022

N° CP-2022-10-5-4

N° applicatif 4817

5^{ème} Commission

Commission Jeunesse, sport, réussite éducative et bilinguisme

Service instructeur

Service jeunesse

Service consulté

PROGRAMME D'ETUDES INTEGRÉES ET ACCOMPAGNEMENT AUX ECONOMIES D'ENERGIE DANS LES COLLEGES

Résumé : Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission permanente d'approuver l'attribution de subventions de fonctionnement au titre des actions éducatives à l'Université de Strasbourg pour la poursuite du Programme d'Actions Intégrées au bénéfice de collégiens et à l'association Alter Alsace Energie pour la mise en œuvre d'un accompagnement aux économies d'énergie dans les collèges, pour un montant total de 20 000 €.

1. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'UNIVERSITE DE STRASBOURG POUR LA MISE EN ŒUVRE PAR SCIENCE PO STRASBOURG DU PROGRAMME D'ETUDES INTEGREES (PEI) AU SEIN DE 10 COLLEGES ALSACIENS

La Collectivité a adopté en mars 2017 le Plan « Action éducatives et Collèges » (délibération n° CD/2017/007). Les actions prévues dans ce plan permettent d'accompagner le collégien à devenir un citoyen autonome et responsable, à développer sa créativité, sa curiosité et son esprit critique, ainsi qu'à choisir, agir et oser par soi-même.

Par leur isolement territorial ou leur origine sociale, certains élèves restreignent leurs ambitions de poursuite d'études supérieures. Le Programme d'Etudes Intégrées (PEI) développé depuis 2006 par Sciences Po Strasbourg vise à rétablir une égalité des chances.

Ce programme propose à des élèves volontaires, principalement sélectionnés sur critères sociaux mais aussi académiques, de participer à un projet collectif, visant à promouvoir la connaissance de l'Union Européenne, de ses réalisations et de ses problématiques.

Dans chaque collège participant, un groupe d'environ 10 élèves travaille sous la conduite d'une équipe pédagogique coordonnée par un professeur référent et un étudiant tuteur de Sciences Po, avec l'objectif de produire un mémoire écrit sur un sujet en lien avec l'Union Européenne, suivi d'une soutenance orale. La rédaction du mémoire ouvre la possibilité de visites en lien avec le sujet choisi, telles que la découverte du Parlement européen.

Pour la mise en œuvre du PEI au titre de l'année scolaire 2021-2022, la Collectivité avait attribué une subvention de 10 000 € sur l'exercice 2021. Les collèges suivants, répartis sur l'ensemble du territoire alsacien, ont pu bénéficier de cette action, qui a ainsi touché près de 100 élèves :

Etablissement	Ville
Collège Lamartine	Bischheim
Collège Bourtzwiller	Mulhouse
Collège Jean Macé	Mulhouse
Collège Jean Monnet	Strasbourg
Collège Villon	Mulhouse
Collège Kennedy	Mulhouse
Collège Erasme	Strasbourg
Collège Twinger	Strasbourg
Collège Solignac	Strasbourg

Pour l'année 2022-2023, l'Université de Strasbourg sollicite la reconduction du soutien financier, toujours à hauteur de 1 000 € par collège participant, soit un montant total de 10 000 €. Cette aide doit permettre de contribuer au financement des activités pédagogiques (conception des dossiers d'études, évaluation des travaux écrits et oraux, déplacements dans les collèges et indemnisation des tuteurs étudiants), d'organiser des activités d'animation et d'ouverture culturelle pour les collégiens.

Il est précisé que le PEI est entièrement gratuit pour les collèges et pour les familles.

Il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant maximum de 10 000 € à l'Université de Strasbourg, pour la mise en œuvre du Programme d'Etudes Intégrées (PEI) dans des collèges alsaciens par Science Po Strasbourg, au titre de l'année scolaire 2022-2023, à hauteur de 1 000 € par collège participant.

2. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION ALTER ALSACE ENERGIES POUR L'ACCOMPAGNEMENT DE COLLEGES DANS UNE DEMARCHE D'ECONOMIES D'ENERGIE

Le nécessaire accompagnement des collèges vers la sobriété énergétique

La transition énergétique constitue un enjeu de société majeur ; elle a pour objectifs principaux de lutter contre le dérèglement climatique, préserver l'environnement et renforcer l'indépendance énergétique du territoire. La crise énergétique et la flambée des prix de l'énergie que nous traversons en montrent l'urgence.

Face à ces enjeux, la Collectivité se mobilise au travers de ses champs de compétences. Les collèges, en particulier, représentent une part significative du bâti de la Collectivité et les collégiens, citoyens de demain, son public cible.

La Collectivité s'est ainsi fixé plusieurs objectifs dans les collèges :

- améliorer le suivi des consommations d'énergie, notamment avec le déploiement du logiciel de suivi des consommations « Energisme »,
- optimiser l'exploitation des équipements, avec pour objectif une baisse de 40% des consommations énergétiques entre 2010 et 2030,
- développer les énergies renouvelables, avec pour objectif 50% d'énergies renouvelables dans les collèges en 2030,
- mettre en place la surveillance de la qualité de l'air intérieur,
- former les collégiens à la sobriété énergétique.

Les actions de l'association Alter Alsace Energies dans les collèges

L'association Alter Alsace Energies, créée en 1980, travaille à la sensibilisation du public à l'utilisation rationnelle de l'énergie et à la promotion des énergies renouvelables. Son action dans les établissements scolaires, notamment les collèges, se compose d'une phase de diagnostic technique (campagne de mesures de température, visite technique) avec la définition d'un plan d'actions, puis d'interventions pédagogiques visant à sensibiliser tous les usagers (agents techniques, agents administratifs, élèves et équipes éducatives), aux enjeux liés à la maîtrise de l'énergie.

En 2021-2022, l'association est intervenue au sein des collèges suivants :

Etablissement	Ville
Collège Théodore Monod	Ottmarsheim
Collège Jean Mermoz	Wittelsheim
Collège Joliot-Curie	Wittenheim
Collège de la Haute-Bruche	Schirmeck
Collège Jean-Jacques Waltz	Marckolsheim
Collège du Kochersberg	Truchtersheim

Il est proposé de reconduire la subvention de 10 000 € attribuée en 2021 à Alter Alsace Energies pour permettre l'accompagnement de 3 à 5 collèges supplémentaires en 2022. Il est précisé que, en fonction des établissements et de leur degré d'avancement sur la question de maîtrise des consommations énergétiques, toutes les phases ne seront pas forcément nécessaires. La liste des collèges à accompagner sera établie sur la base des consommations relevées dans l'outil « Energisme » et de la marge de progrès possible identifiée par les services de la Collectivité.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'attribuer des subventions de fonctionnement à des structures agissant en faveur des jeunes Alsaciens, pour un montant total de 20 000 €, selon le détail figurant en annexe 1 du présent rapport.

Il est précisé que pour le dispositif « Programme d'Etudes Intégrées » porté par l'Université de Strasbourg, le montant attribué est de 1 000 € par collège participant, dans la limite d'un montant total de subvention de 10 000 € pour l'année scolaire 2022-2023.

Par ailleurs, chacune des subventions précitées fera l'objet d'un versement unique.

Les crédits concernés seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P207	O001	P207E01	T50	(1093) 65-65748-338	10 000 €
P207	O001	P207E01	T50	(3315) 65-657381-288	10 000 €
TOTAL					20 000 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY